

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	48

CONVOCATION

Datée	Du 31/01/25
Affichée	le 31/01/25

OBJET

Versement de la subvention  
d'équilibre vers le budget Bohin  
avant le vote des budgets

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi six février à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le trente et un janvier 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Dominique NETZER a été nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Véronique HELLEUX, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Pierre GOUEDARD, Francis COLASSE, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

**Pouvoirs :** Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX  
Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Eric ZO  
Edith LEROY a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER  
Nathalie LENÔTRE a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Fleur GOSELIN a donné pouvoir à Marie-José MARTIN

**Représentés :** Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER  
Philippe CROTEAU représenté par Pierre GOUEDARD  
Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE

**Absents excusés :** Nadège TROUILLET, Philippe RONDEL, Virginie VIOLET

**Absents :** Pierre DUFAY, Pascal SUIARD, Alexandra DEPARIS-AUBRIL,  
Nathalie RIBAUT

Accusé de réception en préfecture  
061280068488-20250206-2025-02-06-021-DE  
Date de récépissé : 07/02/2025  
Date de réception préfecture : 07/02/2025

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux finances, informe les membres du Conseil que le budget annexe "Bohin" est un budget à autonomie financière et dispose donc de sa propre trésorerie. Or, ce budget dispose d'un fonds de roulement limité pour faire face aux échéances d'emprunt, car ses seules recettes sont le loyer versé par la SEMB (Société d'Exploitation du Musée Bohin) et la subvention d'équilibre versée par le budget général.

Dans ces conditions, il serait souhaitable de pouvoir verser une avance sur la subvention d'équilibre prévisionnelle dont bénéficie ce budget, dès maintenant et sans attendre le vote des budgets prévu le 27 mars 2025. Il est proposé un montant de 70 000 € correspondant à la somme versée en 2024.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57
- Considérant le besoin en trésorerie du budget annexe Bohin pour honorer les premières échéances d'emprunt de l'année,

**Le Conseil après en avoir délibéré :**

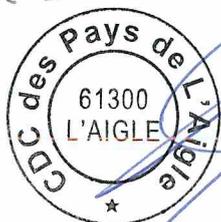
- **APPROUVE** le versement d'une avance sur la subvention d'équilibre 2025 vers le budget annexe Bohin pour un montant de 70 000 €
- **S'ENGAGE** à procéder à l'inscription d'une subvention d'équilibre d'un montant au moins égal à 70 000 € lors du vote du budget 2025

**UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le - 7 FEV 2025  
Publié en ligne le - 7 FEV 2025  
Certifié exécutoire

Le Président,  
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20250206-2025-02-06-021-DE  
Date de télétransmission : 07/02/2025  
Date de réception préfecture : 07/02/2025